



La Charte

d'engagement et de fonctionnement du Rab



Cette charte présente l'éthique du réseau breton *Le Rab* et les principes régissant ses activités.

Les adhérents s'engagent au respect de la démarche présentée ainsi qu'à la promotion des objectifs énoncés ci-dessous.

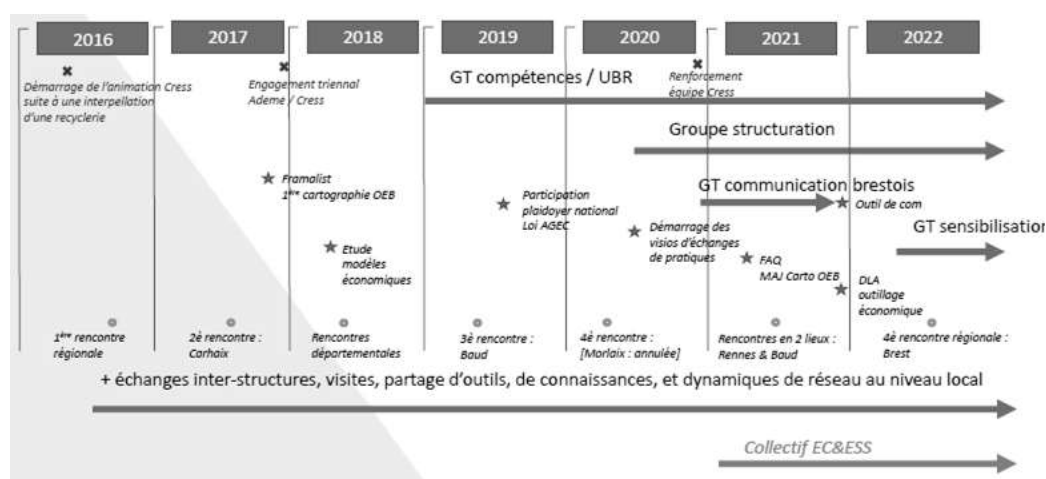


1. Préambule historique

En 2016, une ressourcerie brétilienne interpelle la Cress Bretagne sur le besoin, pour les recycleries et ressourceries bretonnes, de se rassembler et d'échanger entre paires sur le territoire régional.

La première rencontre régionale, organisée par la Cress Bretagne en 2016, fait ressortir l'intérêt de se fédérer au sein d'un réseau pour partager des ressources, savoirs et compétences. La Cress, de par ses missions d'appui aux coopérations économiques et son champ d'action régional, s'est proposée pour animer l'émergence de cette dynamique collective.

Depuis 2017, l'animation de ce réseau régional par la Cress Bretagne se fait dans le cadre de conventions triennales et tripartites entre la Cress Bretagne, l'Ademe Bretagne, et la Région Bretagne. Plusieurs travaux collectifs et groupes de travail ont pris corps au fil du temps, prenant appui sur des rencontres régionales annuelles, dans le cadre d'un réseau resté informel.



Lors d'un nouveau séminaire régional organisé en septembre 2022 à Brest, a été confirmée l'intention de formaliser le collectif dans le cadre d'une association régionale, pour :

- Accroître la visibilité des recycleries-ressourceries et défendre leur vision du réemploi solidaire auprès des partenaires et notamment des institutions : créer le cadre d'une existence politique du réseau
- Développer des moyens humains pour plus d'échanges et mutualisations
- Pérenniser le réseau.

Au printemps 2023, la formalisation du réseau a passé un cap, avec le choix d'un nom, d'une charte graphique et d'un logo. Cette identité visuelle s'est construite en parallèle de la préparation d'une assemblée générale constitutive pour la fin septembre 2023.



2. Présentation du réseau

Vision

Alors que l'urgence d'agir pour préserver les ressources, la biodiversité et le climat est désormais pleinement intégrée dans le débat public, et consacrée entre autres par la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 [Loi Agec n°2020-105] ; nous, recycleries et ressourceries bretonnes, nous inscrivons dans cet effort collectif pour faire de la Bretagne une région soutenable et innovante, et affirmons notre vision non lucrative, sociale, et solidaire du réemploi.

Le Rab est créé pour promouvoir et agir pour le développement du réemploi solidaire de proximité en Bretagne, avec trois objectifs stratégiques essentiels :

- **Agir pour la transformation économique et sociale en construisant des projets collectifs ancrés sur les territoires, s'appuyant sur le pouvoir d'agir et l'inventivité de chacun.e et du collectif**
 - **Contribuer au changement, encourager la sobriété et le retour au temps long**
 - **Contribuer à la préservation des ressources et à la lutte contre le gaspillage.**
- (Voir en annexe le projet politique complet)

Missions

Le Rab fédère et représente les recycleries et ressourceries bretonnes inscrites dans un projet de réemploi solidaire, au service d'intérêts collectifs ancrés dans les territoires.

Le Rab défend les intérêts de ses membres et les accompagne dans la concrétisation de leurs finalités économiques, sociales et environnementales.



3. Valeurs partagées

Le Rab partage les grandes valeurs de l'ESS (démocratie, solidarité, bénéfiques au service du projet, développement durable local). La solidarité, l'éducation populaire, la soutenabilité des actions engagées, l'ancrage territorial et l'expérimentation, sont notamment au cœur des projets des membres de l'association :

- **SOLIDARITE** : le Rab et ses membres soutiennent et défendent une économie qui crée des espaces de vie et de lien social pour le territoire, qui place l'intérêt des personnes au cœur des projets, dans une logique de non-lucrativité
- **EDUCATION POPULAIRE** : le Rab et ses membres placent la participation de tou.te.s au cœur de ses activités, favorisent le pouvoir d'agir et valorisent l'inventivité de chacun.e et du collectif
- **SOUTENABILITE** : le Rab et ses membres soutiennent et défendent une économie qui apporte des solutions concrètes favorisant une transition écologique et solidaire de proximité, favorise l'allongement de la durée de vie des objets, et accompagne les changements de comportement
- **ANCRAGE TERRITORIAL** : le Rab et ses membres s'engagent pour une économie circulaire au service de la cohésion de leurs territoires, en proximité, et tissent au quotidien des partenariats dans leurs territoires
- **EXPERIMENTATION** : le Rab et ses membres explorent et favorisent l'innovation dans l'économie circulaire et solidaire, et valorisent le droit à l'expérimentation pour répondre aux besoins sociétaux identifiés.



4. Principes d'action

- Le Rab recherche en priorité la **COOPERATION** et la **MUTUALISATION** entre ses membres (territoires, activités, etc...) dans la perspective de partager des ressources, savoirs et savoir-faire, et de mailler l'ensemble du territoire régional de Bretagne. Ses membres poursuivent des intérêts communs dans une logique de solidarité interne et externe au réseau, au sein d'un écosystème d'acteurs de l'économie circulaire engagés en ESS.
- La démarche du Rab s'inscrit dans une logique de **SUBSIDIARITE**. Le Rab intervient en complémentarité de ses partenaires, et se tient à leur disposition pour engager des réflexions voire des projets communs (accompagnement, formation...).
- Le Rab soutient **L'EMERGENCE D'EXPERIMENTATIONS** au regard des expertises présentes sur chaque territoire, et offre un **CADRE PARTICIPATIF** favorable à la création de synergies entre acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...), avec un objectif de primauté de la personne et de l'utilité sociale.
- Il contribue au **DEVELOPPEMENT D'UNE INGENIERIE PEDAGOGIQUE** au service des professionnel·les, des bénévoles et des usager.e.s, en s'appuyant sur les expertises des professionnel.le.s et de la recherche académique, ainsi que sur les organismes de formation existants.
- Enfin, le Rab est gouverné **DEMOCRATIQUEMENT** par ses instances.



5. Engagements réciproques

5.1. Engagements des adhérent.e.s

Adhérer au Rab, c'est partager des valeurs communes et s'impliquer au sein du réseau pour peser collectivement sur les politiques sociales, économiques et environnementales, les pratiques individuelles et collectives, et ainsi contribuer à la transition écologique et sociale du territoire breton.

En adhérant au Rab, votre structure s'engage à :

- Respecter le projet politique, les valeurs, et principes d'action présentés dans la présente charte
- Partager le principe de non lucrativité
- Pouvoir justifier de statuts associatifs
- Garantir aux autres membres une confidentialité des données et documents échangés dans le cadre du réseau
- Participer de manière pro-active à la vie associative et aux actions du Rab (Assemblées Générales, ateliers, groupes de travail mis en place au fil des besoins identifiés...), apporter ses retours d'expériences et contribuer à construire de nouveaux outils partagés avec les membres ; afin de favoriser une connaissance mutuelle et de partager les ressources, savoirs et compétences, mais aussi de coopérer et de s'entraider pour faire monter en compétences l'ensemble des membres du réseau
- Répondre aux enquêtes régionales menées par le Rab, ou réalisées pour le Rab par ses partenaires (Cress Bretagne, Observatoire de l'Environnement en Bretagne, autres...)
- Informer les autres membres de l'association de ses projets de développement liés aux activités de réemploi, particulièrement lorsque ces projets peuvent impacter un périmètre d'intervention déjà pourvu par un adhérent, et favoriser dans la mesure du possible les complémentarités
- Être un laboratoire du réemploi : entretenir un lien fort avec différents partenaires du territoire et notamment les collectivités, avoir une posture de défricheurs, créateurs de nouvelles solutions
- Travailler sur des démarches de progrès notamment concernant la qualité de vie et les conditions de travail, pour les salarié.e.s et bénévoles de la structure
- Contribuer à la promotion des enjeux et actions du Rab
- Valoriser le réseau en intégrant le logo du Rab sur ses supports de communication et en faisant connaître l'association régionale à ses membres et partenaires.

Par ailleurs, en adhérant au Rab, votre structure s'engage à :

- S'acquitter de sa cotisation annuelle (année civile), fixée à :
 - 100€ par an pour les structures de moins de deux ans d'existence
 - 200€ par an pour les autres
- Contribuer, chacune à son niveau et selon ses possibilités, aux actions régionales mutualisées proposées pour développer le sentiment d'appartenance au réseau :
 - A l'automne : action coordonnée de sensibilisation à la prévention des déchets et au réemploi solidaire
 - Au printemps : journée banalisée de vente au profit du réseau régional, dans l'optique d'alimenter le budget du réseau régional, mais aussi de proposer davantage d'outils et rencontres à destination des bénévoles. Cette journée peut être organisée, à l'initiative de chacune des



structures membres du Rab, à l'échelle locale ou dans le cadre de regroupements entre membres du Rab sur un territoire plus large.

5.2. Engagements du Rab

Constitué à l'initiative de recycleries et ressourceries bretonnes, le Rab a pour objectif de fédérer et représenter les recycleries et ressourceries bretonnes inscrites dans un projet de réemploi solidaire, et les accompagner dans la concrétisation de leurs finalités économiques, sociales et environnementales.

Pour cela, le Rab peut mobiliser des ressources et compétences propres, s'appuyer sur des compétences extérieures, piloter des travaux thématiques et mettre en œuvre des actions individuelles et collectives répondant aux besoins de ses membres.

Dans ce cadre, le Rab s'engage à :

- Assurer une présence active du réseau dans les lieux de concertation où se construit la politique de développement du réemploi de notre région
- Faciliter aux membres l'accès aux informations concernant ces espaces de concertation
- Représenter le réseau pour construire d'éventuels nouveaux partenariats.

Par ailleurs, des réponses collectives sont élaborées et proposées à l'ensemble des membres du Rab, par exemple :

- Rencontres et groupes de travail collectifs sur un sujet ou une thématique (sensibilisation, communication, compétences...), permettant la montée en compétences entre pair.e.s ou le lancement de chantiers expérimentaux
- Journées techniques, ateliers et formations collectives permettant le partage de regards ou faisant appel à des experts techniques
- Mise en commun et diffusion de retours d'expériences concrets
- Réalisation de ressources et d'outils : fiches ressources, cartographies, etc.
- Aide à la mise en commun de ressources et savoirs
- Appui à la réflexion pour mutualiser des ressources humaines
- Veille sur les actualités du réemploi solidaire et sur les appels à projets,
- Etc.

Un premier niveau de soutien individuel de la part de la coordination du Rab à ses membres est possible (conseils méthodologiques, retours d'expériences, mise en réseau, mise en relation avec des partenaires qualifiés...).

Le Rab s'engage en particulier à appuyer ses membres, autant que possible, sur les problématiques de qualité de vie et conditions de travail (mise en réseau, ressources, appui sur l'outillage...).

Le Rab s'engage également à promouvoir et rendre visible chaque structure adhérente, ainsi que leurs activités ou projets, auprès de potentiels partenaires publics et privés, du grand public et des pouvoirs publics, par des actions de communication ou du référencement.

Enfin, le Rab s'engage à représenter tous les territoires et types de ressourceries-recycleries, quelle que soit la composition de sa collégiale.



6. Suivi et validité

Le suivi de la mise en œuvre de la présente Charte est assuré par la collégiale du Rab dont la composition, les modalités de fonctionnement et le mode de participation sont présentés dans les statuts de l'association.

La présente charte est valable pendant toute la durée de l'appartenance de la structure au réseau.

Elle pourra être modifiée sur proposition de la collégiale aux membres du réseau réunis collectivement, ce qui impliquera alors une nouvelle signature pour chaque membre.

A, le



Annexe



Projet politique du Rab

(finalisé en septembre 2022 en séminaire régional des recycleries et ressourceries, à Brest)

Préambule

Depuis les années 2010, les projets de recycleries-ressourceries sont en forte émergence sur le territoire breton. Nous mobilisons des salarié.e.s, citoyen.ne.s et bénévoles dans des dynamiques d'échange et de partage, participons à la sensibilisation et aux changements de comportements essentiels pour évoluer vers une société économe en ressources, et avons vocation à collecter (sans achat), remettre en état et valoriser des objets et matières en vue de les revendre à des prix modérés. Nos activités sont plurielles, elles peuvent être multi ou mono-flux (sur les jouets, les matériaux du BTP, les articles de sport...).

En cela, nous participons pleinement aux efforts de mises en synergies sur les territoires pour préserver les ressources, la biodiversité et le climat, urgence mise en lumière dès la [Conférence de Stockholm](#) dès 1972, et consacrée en France entre autres par la [Charte de l'Environnement](#) et plus récemment par la [loi Agec](#).

Par ailleurs, nous nous inscrivons dans l'Economie Sociale et Solidaire et le développement durable, et affirmons notre vision non lucrative, sociale et solidaire du réemploi. La solidarité, la responsabilité, la participation, l'éducation populaire, la soutenabilité de nos actions, l'ancrage territorial, sont au cœur de nos projets. Ces valeurs communes nous rassemblent et permettent la coopération au sein d'un réseau régional, pour contribuer à faire de la Bretagne un territoire soutenable et innovant.

L'exigence sociale : le sens du collectif, l'humain au cœur du projet

L'ensemble de nos structures s'inscrit dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), et est attaché à en faire vivre les valeurs et principes d'action. A ce titre, nos gouvernances sont désintéressées, nous nous revendiquons comme des acteurs du réemploi non lucratif et non-concurrentiel.

Nous portons un projet de réemploi solidaire, au service d'intérêts collectifs ancrés dans les territoires :

- nos structures créent de l'emploi non délocalisable et participent à la consolidation d'activités économiques, sociales et culturelles locales
- nos structures tissent de multiples partenariats pour le développement local, avec les acteurs économiques, associatifs, pouvoirs publics, habitant.e.s, usager.e.s...
- elles constituent des espaces de vie et des vecteurs de lien social pour le territoire : nous mettons en place les conditions pour favoriser la rencontre, l'échange et la



création d'initiatives partagées entre des personnes de tous âges, profils et parcours, sans discrimination.

La solidarité est au cœur de nos actions :

- les recycleries portent l'ambition d'accompagner les parcours professionnels et d'engagement bénévole de ses salarié.e.s, bénéficiaires, usager.e.s, et de leur donner le pouvoir de connaître et d'agir dans leur environnement
- elles proposent l'accessibilité des objets : nous mettons à disposition des équipements à bas coût pour répondre aux besoins des personnes et structures, notamment à faibles revenus.

L'engagement éthique : contribuer au changement, vers de nouvelles pratiques de consommation

Nous encourageons la sobriété et le retour au temps long :

- nos structures agissent pour promouvoir une consommation responsable par des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyen.ne.s
- elles favorisent le partage, l'échange, le prêt et l'allongement de la durée de vie des objets, en proposant des alternatives aux achats de produits neufs et en questionnant nos rapports à la consommation pour éviter l'extraction de ressources et la création de déchets ultimes.

Par ailleurs, l'innovation locale, la créativité et l'expérimentation sont au cœur de nos pratiques pour contribuer au changement et répondre aux besoins de la société et des territoires. Nos expérimentations nous permettent d'intervenir de façon transversale sur des champs différents (participation à la prévention et gestion des déchets, cohésion sociale, développement économique, animation culturelle).

L'impératif écologique : une nouvelle vie pour les objets, des déchets évités

En récupérant et en prolongeant la durée de vie des objets et des matières, nous contribuons à la préservation des ressources et à la lutte contre le gaspillage.

Profondément attachés à la hiérarchie des modes de traitement, nous nous efforçons d'orienter les produits et les matières vers les filières de recyclage ou d'élimination adaptées uniquement lorsque le réemploi ou la réutilisation n'est pas possible.

Nous nous positionnons en tant qu'acteurs de l'économie circulaire, à notre niveau, en réfléchissant et innovant quotidiennement sur les problématiques rencontrées dans le domaine de la prévention et la gestion des déchets.

Nous nous constituons en réseau sur la Bretagne afin de :

- Porter une parole commune pour promouvoir nos valeurs et défendre les intérêts du réemploi social et solidaire
- Mutualiser des ressources, savoirs, et compétences pour produire des outils collectifs au service de nos activités
- Accompagner l'émergence et le développement de nos activités
- Favoriser le développement des compétences et la reconnaissance des métiers du réemploi social et solidaire.

